



EGATS

ÉGATS



Etats Généraux Alternatifs du Travail Social



**Collectif Avenir  
Educs**

**Paris, le 2 février 2018**

## **Appel à la Mobilisation des EGATS pour la Journée du Mercredi 14 février 2018**

Les Etats Généraux Alternatifs du Travail Social soutiennent la mobilisation du 30 janvier des EHPAD dénonçant le manque de moyens et la maltraitance institutionnelle envers les personnes âgées significatifs de la dégradation de notre secteur.

**Même ministère, mêmes attaques, mêmes luttes !**

**Le mercredi 14 février 2018** prochain, les professionnel.le.s des différents secteurs (public/privé, social, sanitaire, médico-social) seront mobilisé.e.s pour défendre leurs conditions de travail et leurs missions. Les étudiants seront également mobilisés.

Notre secteur du social et médico-social est touché de plein fouet par les politiques d'austérité qui privilégient la marchandisation et la privatisation. Le recours aux appels à projet a favorisé la mise en concurrence des opérateurs de terrain et les contrats à impact social introduisent des financements privés dans le cadre des services sociaux d'intérêt général comme la protection de l'enfance. Le projet de loi « SERAFIN-PH » traduction de la tarification à l'activité dans le secteur médico-social laisse à penser que le secteur social ne sera pas épargné. Les 15 Milliards d'euros d'économie exigés par l'état pour l'ensemble des collectivités locales obligent les départements à faire des choix drastiques et à sacrifier des missions d'intérêt général de l'action sociale. La loi de financement de la sécurité sociale 2018 signe la fin de l'opposabilité des conventions collectives dans notre champ d'intervention à échéance 2022.

**Par ailleurs, les pouvoirs publics visent la casse des statuts ; les métiers sont volontiers confondus avec les emplois par les employeurs, dans une logique de flexibilité et d'adaptation**

## **aux postes de travail s'accompagnant avec le développement de la précarité.**

La reconnaissance des diplômes bac+3 au grade de licence n'étant pas rétroactive, entraînera des différences statutaires et salariales entre personnels. Nous réaffirmons notre exigence pour tous ces agents d'une reconnaissance véritable et immédiate en catégorie A dans la Fonction publique avec sa traduction dans le privé dans les conventions collectives. Mais c'est aussi une reconnaissance salariale et statutaire de l'ensemble des métiers du niveau 5 au niveau 1 qui est attendue dans un secteur fortement féminisé.

A ce jour, la réduction des moyens financiers voire leur absence dégrade les conditions de travail des professionnel-les, entraînant des affections psychiques et physiques et les précarise lors des fermetures de services ou d'établissements. La souffrance professionnelle agit sur la qualité du service rendu et de la réponse aux besoins des publics accompagnés.

**Les politiques actuelles en matière de contrôle et triage des populations et de pénalisation des personnes mineur.e.s et majeur.e.s, migrant.e.s et MIE, s'opposent à nos valeurs et nos pratiques.**

**Nous refusons totalement que l'action éducative, le soin et l'accompagnement des personnes s'inscrivent dans un cadre où les politiques sécuritaires et d'enfermement prédominent sous le contrôle du ministère de l'intérieur (circulaire Collomb du 12 décembre 2017, création de 20 Centres fermés, création 15 mille places de prison,.....) et ne peuvent que dénaturer la relation de confiance que nous avons à instaurer avec les personnes accompagnées.**

**Dans le cadre des EGATS nous appelons l'ensemble des professionnel-les, étudiant-es à se mobiliser le 14 février 2018 avec les syndicats et collectifs appelant à Paris et en région à des actions et de débrayages dans les établissements et services ; de rassemblements et de manifestations pour l'avenir du travail social.**